

**Conférence générale**

31e session

Document d'information

Генеральная конференция

31-я сессия

Информационный документ

inf

Paris 2001

General Conference

31st session

Information document

المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون

وثيقة إعلامية

Conferencia General

31ª reunión

Documento de información

大会

第三十一届会议

资料性文件

31 C/INF.4

30 août 2001

Original anglais

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES ACTIVITES
DU FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE
(2000-2001)**

PRESENTATION

Source : Statuts du Fonds, article 9.

Antécédents : Conformément aux dispositions de cet article, le Directeur général présente à la Conférence générale un rapport sur les activités du Fonds.

Objet : Le présent rapport couvre la période écoulée depuis la 30e session de la Conférence générale, au cours de laquelle le Directeur général a passé en revue le programme et la dotation en personnel du Fonds international pour la promotion de la culture dans le contexte de la réforme de la structure et du fonctionnement du Secrétariat.

Décision requise : Le présent document ne requiert aucune décision.

A. REORIENTATION DES ACTIVITES DU FIPC

1. Depuis la 30e session de la Conférence générale, les activités du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) ont été passées en revue dans le cadre de la réforme générale de l'Organisation, caractérisée par une forte concentration du programme de l'UNESCO et une rationalisation de la structure et du fonctionnement de son Secrétariat, s'inscrivant dans une politique d'austérité financière.

2. Le Conseil d'administration du FIPC s'était réuni le 9 novembre 1999 et avait fait bon accueil aux propositions soumises à cette occasion. Dans le contexte du processus de réforme, toutefois, le Directeur général nouvellement élu a fait valoir qu'aux termes de ses statuts, le Fonds était investi d'une mission de grande ampleur et diversité. Si l'objectif initial était de conférer au Fonds une certaine marge de manoeuvre, il a en fait donné lieu à une dispersion des crédits et des efforts, guère indiquée dans le cadre de la sélectivité et de la concentration opérées. Au début des années 90, le Secrétariat et le Conseil d'administration avaient effectivement jugé nécessaire de canaliser les activités du FIPC et avaient décidé de s'attacher à promouvoir le déroulement des carrières des jeunes artistes. Les besoins en la matière dépassaient largement les ressources disponibles au plan international et une telle démarche laissait le champ libre au cofinancement et à d'autres formes de partenariat venant compléter le Programme ordinaire de l'UNESCO. C'est dans cet esprit que le "fonds Aschberg" avait été institué, permettant au FIPC de lancer en 1994 le programme des bourses UNESCO-ASCHBERG pour artistes. Ce programme s'est avéré novateur et fructueux, imprimant au Fonds et à ses activités sa singularité. Le FIPC est donc chargé de gérer à la fois son propre compte spécial, créé en 1975, et le compte spécial "Aschberg" (créé en 1993, sur décision du Conseil exécutif, à sa 142e session, lequel a approuvé son Règlement financier). L'existence et la nature de ces deux responsabilités ont représenté des éléments d'appréciation majeurs lors du processus d'examen.

3. En février 2001, le Directeur général a proposé au Conseil d'administration du FIPC de concentrer les efforts du Fonds sur l'ensemble d'objectifs suivants qui compléterait le programme de bourses :

- promouvoir la diversité sous toutes les formes d'expression culturelle contemporaine, y compris les industries culturelles au niveau local et sur le terrain, par exemple l'artisanat, la production de livres, la production audiovisuelle, etc. ;
- renforcer les institutions, les programmes et autres initiatives destinées à améliorer l'efficacité et la "prise en charge" des arts et des institutions culturelles ;
- mener des recherches sur la dynamique des pratiques culturelles contemporaines, élargir leur audience, etc.

4. Le Directeur général a aussi noté que les statuts offraient un cadre propice à une interaction avec des organisations de la société civile, des fondations et avec le secteur privé, etc. Il a par conséquent estimé que des ententes et des partenariats pourraient s'articuler autour de certains projets bien définis, tirant ainsi parti de l'expérience et de la compétence du Secrétariat de l'UNESCO dans les domaines d'activités susmentionnés. Sous la surveillance du Directeur du Fonds, des partenariats durables seraient définis et établis avec des institutions du secteur privé et des fondations. Cela permettrait d'atteindre le seuil minimal nécessaire à la mise en chantier de projets ambitieux et originaux sous l'égide du Fonds, avec l'approbation du Conseil d'administration.

5. Ces orientations stratégiques, que le Directeur général a présentées au Conseil d'administration à l'occasion de sa réunion du 21 février 2001, n'ont pu être approuvées à cette session-là par manque de temps et ont été réexaminées puis adoptées lors de la réunion ultérieure qui s'est tenue le 18 juin 2001. Depuis lors, le Secrétariat s'emploie à négocier les partenariats voulus de façon à ce que cette nouvelle conception puisse véritablement se concrétiser en 2002.

6. C'est dans le cadre de cet examen que le Directeur général a décidé de confier l'administration du Fonds à la Division des arts et de l'entreprise culturelle et de supprimer le poste de directeur (extrabudgétaire), dont le financement avait jusqu'ici été assuré par le produit annuel du placement des quelque 4 millions de dollars représentant la dotation du FIPC, ce qui laissait une somme négligeable au service des activités opérationnelles. En outre, comme il l'a personnellement mis en évidence lors de cette réunion, la nomination du haut fonctionnaire qui avait précédemment exercé les fonctions de directeur par intérim du Fonds datait du 12 novembre 1999, c'est-à-dire du jour de sa propre élection. Cette nomination n'avait pas fait l'objet d'un recrutement respectant le jeu de la concurrence, ni d'une recommandation favorable du secteur concerné; elle n'était donc pas conforme aux dispositions du Règlement pas plus qu'au Statut du personnel, que la Conférence générale lui avait enjoint de faire observer. Le rôle prospectif qu'il envisageait pour le FIPC ne pouvant être exercé de façon satisfaisante dans ces conditions, il a jugé plus approprié de confier la direction du FIPC au Directeur de la Division des arts et de l'entreprise culturelle, et a consulté le Conseil d'administration sur cette question lors de sa réunion du 21 février 2001. A l'issue de cette consultation statutaire, le Directeur général a entrepris, le 8 mars 2001, de nommer le Directeur de la Division des arts et de l'entreprise culturelle au poste de directeur du Fonds.

B. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FIPC

7. En octobre 1999, sur recommandation du Directeur par intérim du FIPC de l'époque, le Directeur général, M. Mayor, a décidé de reconstituer le Conseil et de nommer les personnalités ci-après pour un mandat de quatre ans : M. Jonathan Dimbleby (Royaume-Uni), S. Exc. M. Dan Haulica (Roumanie), M. Enrique V. Iglesias (Uruguay), M. Bernard Latarjet (France), Mme Rosario G. Manalo (Philippines), M. Hisashi Owada (Japon), M. Eduardo Portella (Brésil), Mme Carmen Ramia (Venezuela), le professeur Joaquín Ruiz-Giménez (Espagne), S. Exc. M. Mohamed Sahnoun (Algérie), S. A. R. la Princesse Maria Theresa de Luxembourg, S. Exc. M. Yaw B. Turkson (Ghana) et S. Exc. M. Olabiyi J. Yaï (Bénin).

8. Lors de la réunion du 9 novembre 1999, le Conseil d'administration a élu à la présidence le professeur Joaquín Ruiz-Giménez Cortés; il a également constitué un Comité exécutif composé de Mme Carmen Ramia et de MM. Dan Haulica, Bernard Latarjet et Olabiyi B.J. Yaï. Comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, à cette session, le Conseil a examiné plusieurs orientations programmatiques avancées par le directeur par intérim de l'époque. Par la suite, à l'occasion d'une autre réunion tenue les 2 et 3 mai 2000, le Conseil a approfondi son examen des orientations susmentionnées et approuvé le financement d'un certain nombre de projets, dont le descriptif figure dans le document IFPC 2001/31 C (lequel sera distribué sur demande aux délégués à la Conférence générale).

9. Comme indiqué plus haut, cette année (2001), le Conseil d'administration s'est réuni par deux fois, le 21 février et le 18 juin. A la première réunion, le professeur Joaquín Ruiz-Giménez Cortés (Espagne) a fait part de son intention de démissionner pour des motifs

personnels. M. Eduardo Portella (Brésil) a été élu à la présidence pour le remplacer. Le Directeur général a pris part à la réunion et présenté personnellement les éléments d'appréciation - évoqués aux paragraphes 1 à 7 ci-dessus - qui l'avaient conduit à prendre des décisions administratives et des décisions de fond concernant le FIPC. Comme le Conseil a consacré la majeure partie des débats qui ont suivi aux questions administratives et modalités connexes, il n'a pas pu examiner les orientations stratégiques proposées, pas plus que les projets recommandés en vue d'un financement en 2001. Le Conseil a débattu de ces questions en profondeur lors de sa deuxième réunion, le 18 juin, à laquelle ont aussi assisté deux membres nouvellement nommés par le Directeur général en mars 2001 : le docteur Alberta Arthurs (Etats-Unis d'Amérique) et M. Abdullah A. Yateem (Bahreïn). A cette dernière réunion, le Conseil d'administration, estimant que les statuts du FIPC méritaient une révision au regard des réalités et des besoins actuels, a décidé de constituer un comité chargé de réexaminer les statuts et de lui faire rapport en la matière. Ce comité est composé du docteur Alberta Arthurs, de Mme Rosario G. Manalo et de S. Exc. M. Yaw B. Turkson. En juin 2001, le Directeur général a nommé un nouveau membre du Conseil d'administration : M. Antonio Alçada Baptista (Portugal).

C. CONTRIBUTIONS, RECETTES, DEPENSES

10. L'état des recettes et des dépenses du Compte spécial du FIPC s'établit comme suit :

| 1999 | Dollars des Etats-Unis |
|--|------------------------|
| Capital | 3.936.730 |
| Recettes | |
| Intérêts et ajustements de change | 200.679 |
| Nouvelles contributions | - |
| Total | 200.679 |
| <i>Déduction :</i> | |
| Dépenses | 309.795 |
| Excédent des dépenses sur les recettes | 109.116 |
| 2000 | |
| Capital | 4.042.041 |
| Recettes | |
| Intérêts et ajustements de change | 261.866 |
| Nouvelles contributions | 37.558 |
| Total | 299.424 |
| <i>Déduction :</i> | |
| Dépenses | 217.747 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 81.677 |

11. En ce qui concerne le Compte spécial constitué pour les bourses UNESCO-ASCHBERG pour artistes, les recettes et les dépenses s'établissent comme suit :

| 1999 | Dollars des Etats-Unis |
|--|------------------------|
| Capital | 3.312.830 |
| Recettes | |
| Intérêts et ajustements de change | 170.749 |
| Nouvelles contributions | 39.250 |
| Total | 209.999 |
| <i>Déduction :</i> | |
| Dépenses | 178.842 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 31.157 |
| 2000 | |
| Capital | 3.392.922 |
| Recettes | |
| Intérêts et ajustements de change | 221.638 |
| Nouvelles contributions | 2.113 |
| Total | 223.751 |
| <i>Déduction :</i> | |
| Dépenses | 140.313 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 83.438 |